

[Text]

Priority Post as it would be to send by regular mail, so there are discounts available for volume and I believe the rates vary.

The rates have gone up considerably. We found out that it is no longer economic for us to mail by Priority Post to the smaller communities. It is still fairly cheap to mail to the 28 larger centres that have large mechanized plants, but Priority Post rates have gone up quite dramatically in the smaller communities.

Senator Stewart: So the quality of service has already been affected, both with regard to parcels and Priority Post, by what one might call ordinary business-driven decisions?

Ms Bourque: Business decisions mandated by the government that says you must make a profit and you must make a 14 to 15 per cent return on equity. That is what is driving the business decisions; profits not service.

Senator Corbin: Was it last year that Canada Post did not register a profit, or was it the previous year?

Ms Bourque: Last year it showed a loss of about \$120 million.

Senator Corbin: What would account for that?

Ms Bourque: That was basically the money they spent during the 1991 strike. They spent that money on helicopters, security guards, replacement workers and on opening up the dismally failed distribution centres for pension cheques. That loss can be accounted for by their strike breaking costs in 1991. However, in 1988-89 they had a profit of \$96 million. In 1989-90 they had a profit of \$149 million. In 1990-91 they had a profit of \$14 million and then they showed a loss of \$128 million in 1991-92.

Senator Corbin: Thank you.

The Chairman: Thank you very much. I wish to thank you, Ms Bourque and Ms Iler, for your presentation.

We will now move to the next stage of our dealings with Bill C-73, and that is to ask the committee if the title of the bill shall stand.

Senator Bolduc: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 2 carry?

[Traduction]

Ontario et au Québec par la Poste prioritaire ne revient pas plus cher que de l'envoyer par courrier régulier; la poste offre donc des rabais en fonction du volume si bien qu'à mon avis, les tarifs varient.

Les tarifs ont considérablement augmenté. Nous avons découvert qu'il n'est plus rentable pour nous d'expédier le courrier dans les petites collectivités par la Poste prioritaire. Il est encore assez bon marché d'expédier le courrier dans les 28 grands centres dotés d'établissements postaux mécanisés d'importance, mais les tarifs de la Poste prioritaire ont considérablement augmenté en ce qui concerne l'acheminement du courrier dans les petites collectivités.

Le sénateur Stewart: La qualité du service est donc déjà amoindrie, en ce qui concerne les paquets et la Poste prioritaire, en raison de ce que l'on pourrait appeler des décisions commerciales ordinaires?

Mme Bourque: Des décisions commerciales prises par le gouvernement qui vous dit de réaliser des profits et également d'avoir un rendement des capitaux propres de 14 à 15 p. 100. C'est ce qui est à l'origine des décisions commerciales: les profits et non le service.

Le sénateur Corbin: Est-ce l'an passé que la Société canadienne des postes a affiché un profit ou était-ce l'année précédente?

Mme Bourque: L'année dernière, la Société canadienne des postes a affiché une perte de près de 120 millions de dollars.

Le sénateur Corbin: Qu'est-ce qui explique une telle perte?

Mme Bourque: Il s'agit en fait de l'argent dépensé pendant la grève de 1991. La Société a dépensé cet argent pour les hélicoptères, les gardes de sécurité, les remplaçants et l'ouverture de centres de distribution des chèques de pension qui a d'ailleurs lamentablement échoué. Cette perte est attribuable aux coûts dépensés en 1991 pour lutter contre la grève. Il reste toutefois qu'en 1988-1989, la Société avait affiché un profit de 96 millions de dollars; en 1989-1990, un profit de 149 millions de dollars. En 1990-1991, la Société avait affiché un profit de 14 millions de dollars avant de subir une perte de 128 millions de dollars en 1991-1992.

Le sénateur Corbin: Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, madame Bourque et madame Iler, pour votre présentation.

Nous allons passer maintenant à la prochaine étape de nos travaux portant sur le projet de loi C-73. Je demande au comité si le titre du projet de loi doit rester tel quel.

Le sénateur Bolduc: D'accord.

Le président: Adopté. Adoptons-nous l'article 1?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté. Adoptons-nous l'article 2?